

**RÉSOLUTION**  
**2021-029**

**LISTE DES CHÈQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 juin 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le paiement des dépenses apparaissant au tableau ci-dessous totalisant un montant de 7 619,08 \$ :

CHÈQUE	FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
C0009014	CLOTURE ET AMÉNAGEMENT MAG	CLOTURE CENTRE COMM.	2 081,06 \$
C0009015	GESTION DESIGN IMPRESSION UNIK	CARTE AFF. P. GIROUX	205,24 \$
C0009016	L'ATELIER URBAIN INC.	06-26 AU 30-07 SERV. PROF.	1 774,93 \$
C0009017	RICOVA SM INC.	JUILLET RECYCLAGE	3 507,85 \$
C0009018	SIMARD CLOEE	COUCHES LAVABLES	50,00 \$
	<b>TOTAL</b>		<b>7 619,08 \$</b>

\_\_\_\_\_  
Martin St-Laurent  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président